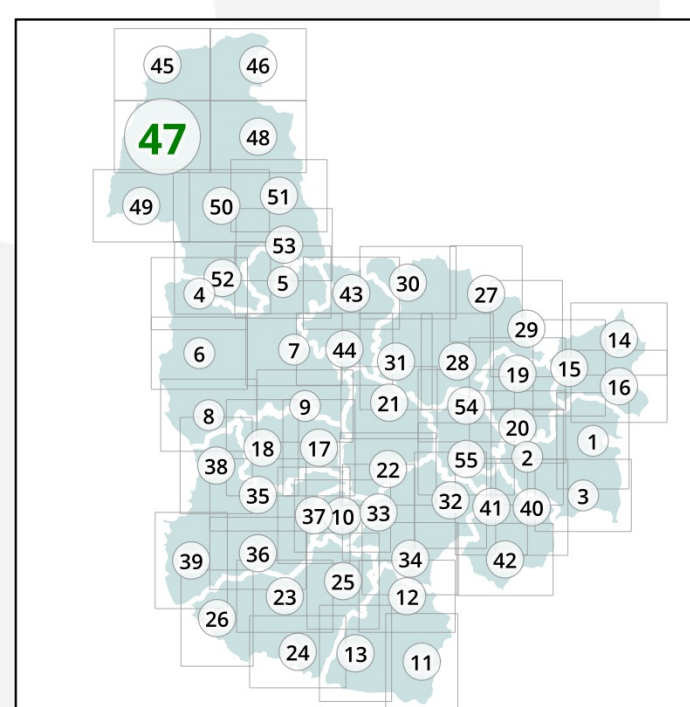


3.b.1 Zonage réglementaire

Scaër
3



1ère révision, version pour arrêt en
date du 11 décembre 2025

Échelle 1 : 5000



Planche N° 47 / 56

Zonage

- - - - Contour de zone
 U : Zone urbaine

1AU : Zone à urbaniser

- A : Secteur agricole *général*.
- Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral.
- Ahr : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables.
- Ahr* : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables spécifiques aux gens du voyage.
- Al : Secteur agricole lié aux activités isolées.
- Al : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales.
- As : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires.
- Alt : Secteur agricole lié à un atelier d'artisanie en communes littorales.
- Ac : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre.
- Ac : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles.
- As : Secteur agricole inconstructible.

N	: Secteur naturel général
NI	: Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nr	: Secteur naturel lié aux espaces remarquables
Nc	: Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
Nci	: Secteur naturel lié à la présence de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ne	: Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
Ne1	: Sous-secteur de la zone N dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
Nec	: Secteur dédié aux activités canoës
Nej	: Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
Nek	: Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Melac
Nel	: Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nes	: Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
Nes1	: Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
Nf	: Secteur naturel lié aux exploitations sylvoéolies
Nm	: Secteur naturel lié au zonage en mer
Nm1	: Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM
Nmp	: Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
Np	: Secteur naturel lié au port de Guimard
NI	: Secteur naturel lié à une activité touristique
NI1	: Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un port sur la commune de Guimard
Nla	: Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
NI	: Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Prescriptions

	Petit patrimoine (L151-19)		Périmètre communal à protéger (L151-16)
	Patrimoine surfacique (L151-19)		Emplacement réservé (L151-41)
	Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)		OAP sectorielles d'aménagement (R151-8)
	Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)		OAP thématiques d'identification (R151-8)
	Patrimoine bâti : bâti intéressant (L151-19)		Secteur de résidence principale (L151-16-1)
	Arbre remarquable (L151-23)		Risque d'effoulement - Parcelles rayonnées (R151-32 et R151-34-1)
	Haie, talus, murets (L151-19 et L151-23)		Risque technologique (R151-31-2 et R151-34-1)
	Espace boisé classé (L111-3 et L121-27)		Risque technologique (R151-31-2 et R151-34-1)
	Boisement à protéger (L151-23)		Zones basses du littoral (R151-31-2 et R151-34-1) :
	Zone humide (L151-23)		aléa moyen
	Cours d'eau (L151-23)		aléa fort
	Cours d'eau busés (L151-23)		aléa lié au changement climatique
	Cimetière doué ou à créer ou à conserver (L151-38)		
	Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L111-4 et L111-7)		
	Marges de recul en bordure des voies départementales (L151-18)		
	Secteur d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, et leurs ouvrages de raccordement, soumises à conditions (L151-42-1)		
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11)		

Information

-  Mouvements de terrain localisés
-  Atlas des zones inondables et Zones d'Expansion des Crues Probables
- Périmètre de protection des captages d'eau potable
-  Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestre (bande d'isolement acoustique)
-  Limite des Espaces Proches du Rivage

Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperle et Tréméven :

 Zone bleue
  Zone orange
  Zone rouge
  Zone rouge industrielle
 Limites communales
 Parcelles cadastrales
 Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune
----	-------------	--------------	---------

